

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE****ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 10

Date de la convocation

21 octobre 2025

Date d'affichage

21 octobre 2025**OBJET DE LA
DELIBERATION****REEMPLACEMENT DES
LANTERNES LED PAR DU
SOLAIRE****Cheminement piétons sortie
rue de la Mairie en direction
de la zone industrielle**Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
LeEt publication ou notification
Du**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS*****Séance du 4 novembre 2025***

L'an deux mil vingt-cinq le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRÉSENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. Pascal MERLIN

Secrétaire de séance : Sophie KLEIN

Le Maire rappelle que dans la nuit du 27 au 28 juillet dernier, un vol de câble a eu lieu sur huit candélabres situés sur le cheminement piétons entre la sortie de la rue de la Mairie et la zone industrielle.

Pour éviter de subir à nouveau ce type de dégradation, il est proposé de passer l'ensemble des candélabres du cheminement en solaire comme cela est le cas actuellement sur le cheminement piétons de la D603 jusqu'à Fay le Bac.

Le Maire expose aux conseillers qu'il y a deux choix possibles :

- remise en l'état de l'éclairage actuel : 10 253,74 € TTC
- remplacement de lanternes LED par des solaires : 28 350,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'approuver** le changement des lanternes LED par des lanternes solaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
François ARNOULT



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU <i>CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS</i>
ARRONDISSEMENT DE MEAUX	Séance du 4 novembre 2025
Nombres de Membres En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 10	L'an deux mil vingt-cinq le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.
Date de la convocation <i>21 octobre 2025</i>	PRÉSENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY
Date d'affichage <i>21 octobre 2025</i>	ABSENTS EXCUSÉS : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER
OBJET DE LA DELIBERATION	POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. Pascal MERLIN
PRISE EN CHARGE GYM DOUCE – PILATE – RENFORCEMENTS MUSCULAIRES <u>SAISON 2025-2026</u>	<i>Secrétaire de séance : Sophie KLEIN</i> Lors du conseil municipal du 9 septembre dernier, il a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés la prise en charge d'une heure par semaine de l'activité gym douce – pilate et renforcement musculaire. Cela correspondant à 1 732,00€ pour la saison 2025-2026 avec la gratuité pour les Septsortais et une participation de 60,00€ pour les personnes venant de l'extérieur. A la demande générale des participants au cours du mardi matin, le Maire propose qu'une seconde heure soit mise en place le vendredi matin de 09h15 à 10h15. Après discussion et délibération, le conseil municipal décide : - de prendre en charge la participation totale pour les septsortais pour la saison 2025 – 2026 qui s'élève à 2 752,00€ (la 2^{ème} heure commençant à compter du 1^{er} janvier 2026) - de demander une participation de 90,00€ pour la saison 2025 - 2026 pour les personnes extérieures à Sept-Sorts Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
Acte rendu exécutoire Après réception en Sous-Préfecture Le	Pour extrait conforme, Le Maire, François ARNOULT
Et publication ou notification Du	

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**
**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation
21 octobre 2025

Date d'affichage
21 octobre 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

DÉCISION MODIFICATIVE

Mandatement des
dépréciations de créances

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
*CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS***

Séance du 4 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRÉSENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. Pascal MERLIN

Secrétaire de séance : Sophie KLEIN

Monsieur le Maire explique que le Trésor Public nous a transmis une liste relative à l'état de provisionnements des créances.

Cette liste indique les pièces présentant un retard de règlement de plus de deux ans (au 31/12 de l'exercice). Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Il est recommandé de constater une provision pour les créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

Monsieur le Maire explique qu'il faut donc à prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision à hauteur de 210,66 € au chapitre 68 afin de pouvoir émettre un mandat d'ordre mixte au compte 6817/4911.

De ce fait, la commune doit prévoir des crédits au chapitre 014 comme suit :

DÉSIGNATIONS	IMPUTATIONS	DÉPENSES FONCTIONNEMENT
65 – autres charges de gestion courante	65568 – autres contributions	-210,66€
68 – dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6817 – dotations aux dépréciations des circulants actifs	+210,66€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
François ARNOULT



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 10
Présents : 08
Votants : 10

Date de la convocation
21 octobre 2025

Date d'affichage
21 octobre 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

FORÊT COMMUNALE

BAIL DE CHASSE

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du 4 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRÉSENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Denise LINIK
Mme Maryse WAUTHIER donne pouvoir à M. Pascal MERLIN

Secrétaire de séance : Sophie KLEIN

Monsieur le Maire explique que la commune cède le droit exclusif de chasse pour le tir des sangliers dans le bois communal (d'une contenance totale de 19,70 hectares environ) situé sur la commune de Sept-Sorts (77260) lieu-dit les Bois de Fay.

Le locataire s'engagera à respecter les conditions de l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne en cours dans le département de la Seine-et-Marne, ainsi que l'ensemble de la réglementation en vigueur.

Le bail prévoit un loyer de 250€ à l'année à compter du 1^{er} septembre 2025 qui devra être renouvelé tous les ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **d'accepter le bail de chasse pour une ou deux chasses dans l'année**
- **de fixer le tarif du bail à 250€ à compter du 1^{er} septembre 2025**
- **autorise le Maire ou ses Adjoints à signer toute pièce relative à ce dossier et notamment le bail**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
François ARNOULT

